



Le prix Dave Reid

CRITÈRES

Le prix Dave Reid, auparavant connu comme le prix de l'Innovation des producteurs ALUS Canada, a été créé en 2016 pour reconnaître les producteurs participants qui excellent dans la gouvernance de la terre et qui ont innové en créant des services écologiques d'exception sur leurs terres au moyen du programme ALUS. Ce prix permet de reconnaître la contribution dans les domaines de la conservation, de la gestion de projet, de la sensibilisation environnementale, du réseautage et de la gouvernance d'exploitation agricole. Le gagnant reçoit un prix d'un montant de 10 000 \$.

Critères d'admissibilité :

1. Les gagnants du prix Dave Reid sont des producteurs participants d'ALUS qui ont fait montre d'innovation quant à la production de services écosystémiques sur leurs terres, par l'entremise du programme ALUS.
2. Les gagnants s'engagent auprès d'ALUS en tant que producteurs participants et peuvent siéger également au comité consultatif de partenariat (CPP) local du programme.
3. Les gagnants se posent comme d'excellents ambassadeurs du programme ALUS, p. ex. en organisant des visites pour présenter leurs projets ALUS, ou alors en agissant comme agents de liaison auprès des producteurs, afin de susciter l'engagement de nouveaux participants auprès d'ALUS.
4. Les gagnants se consacrent à la production agricole ou l'appuient, et font preuve d'une compréhension exceptionnelle de la gouvernance des terres.
5. Les gagnants participent à des comités ou à des organisations locaux, régionaux, provinciaux ou nationaux en qualité de fervents partisans des projets de gouvernance novateurs visant à contribuer à l'amélioration de notre écologie locale, régionale ou nationale.
6. Les gagnants œuvrent pour renforcer la sensibilisation envers la gouvernance auprès des jeunes, des propriétaires terriens et du grand public en agissant notamment comme défenseurs, mentors, enseignants ou collecteurs de fonds, ou alors par d'autres moyens.

Processus de sélection :

1. Le comité de sélection du prix Dave Reid est composé de l'équipe de direction d'ALUS.
2. Le candidat sélectionné sera avisé par écrit par le directeur général d'ALUS.
3. Le candidat sélectionné doit remplir et retourner le plus rapidement possible le formulaire d'autorisation du candidat afin d'être admissible à recevoir le prix.
4. Le prix lui sera présenté par un haut représentant d'ALUS Canada lors d'un événement de remise de prix.
 - a. Le type d'événement et l'endroit où il sera tenu sont sujets à changement d'année en année selon le gagnant du prix, les partenaires qui l'ont mis en candidature et d'autres facteurs externes. Plus de détails seront fournis dans les mois suivant la clôture de la mise en candidature.